



Non présentation plaque de police

Par **pnathii59**, le **06/08/2014** à **20:48**

Ma fille a effectué un dépassement dangereux sur une nationale, elle s'est fait suivre jusque chez moi par la voiture qu'elle a doublé. Lorsque je suis arrivée, le monsieur était en train de noter son adresse muni de son permis et de sa carte grise, je lui ai dit bonjour et lui ai demandé ce qu'il se passait je pensais qu'elle avait eu un accident. Il me fait un geste de la main en me disant c'est une folle, elle est dangereuse en voiture, et il me dit c'est la police ! Je lui demande de me présenter sa carte car il était en tenue décontractée et pas en uniforme et lui répond qu'il n'était pas dans l'exercice de ses fonctions ! il refuse de me présenter sa carte, voire même de m'écrire son nom sur une feuille et me dit vous aurez de mes nouvelles je suis le commandant du commissariat de Jeumont (59) Mr P., je lui redemande sa carte à plusieurs reprises sans succès. Le véhicule est à mon nom. Je me dirige vers sa compagne assise côté passager et vois sur le pare soleil "POLICE" je lui demande sa carte, elle me dit je ne l'ai pas sur moi ! elle me montre un petit boîtier noir qui peut être n'importe quoi pour moi et me dit vous voyez c'est la police. Une fois partis je téléphone au commissariat de police de Jeumont qui me confirme que le commandant s'appelle bien Mr P. Il a poursuivi ma fille en faisant des appels de phare en voiture banalisée (pas de girophare), elle a pris peur, et en plus il n'a pas verbalisé de suite et nous menace toutes les deux de tribunal ! quel recours pouvons-nous avoir s'il s'agit vraiment de ce Monsieur P. ?

[fluo] **Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...[/fluo]